RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTÈRE DU BUDGET

Secrétariat Général

DIRECTION GENERALE DEVELOPPEMENT ET SUIVI DES PERFORMANCES
(DGDSP)

TERMES DE REFERENCE RELATIFS AUX CONFERENCES DE PERFORMANCE POUR L'ELABORATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES, EXERCICE 2027

Kinshasa, Juin 2026

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques (LOFIP), telle que modifiée et complétée à ce jour, consacre la gestion budgétaire axée sur la performance en République Démocratique du Congo aux fins d'améliorer l'efficacité de l'action publique et de renforcer le lien entre les ressources allouées et les résultats attendus.

Dans ce cadre, conformément aux articles 39 et 50 du Décret n°22/37 du 29 octobre 2022 portant gouvernance budgétaire et en application du calendrier budgétaire opérationnel de l'exercice 2027, le Ministère du Budget, à travers la **Direction Générale Développement et Suivi des Performances (DGDSP)**, organise du 6 au 17 juillet 2026 les conférences de performance pour analyser et valider les Projets Annuels de Performance devant accompagner le Projet de Loi de finances de l'exercice 2027.

Ces conférences réuniront l'ensemble des ministères d'une part et d'autre part les budgets annexes et les comptes d'affectation spéciale de la Loi de finances 2026.
Les conclusions issues de ces assises serviront de base aux discussions budgétaires et à l'élaboration de l'avant-Projet de Loi de finances 2027.

II. OBJECTIFS

2.1. Objectif général

Compte tenu de la nécessité de basculer vers le budget programme en janvier 2028, ces conférences de performance visent à doter l'ensemble des ministères des Projets Annuels de Performance à jour.

2.2. Objectifs spécifiques

Spécifiquement, les conférences de performance vont :

- Analyser les cadres de performance des programmes et actions (objectifs, indicateurs et cibles) ;
- Passer en revue les stratégies des programmes ;
- Identifier les périmètres des programmes et actions ;
- Analyser les fiches d'indicateurs des programmes et actions ;
- Vérifier la qualité et la complétude des données renseignées dans les différents tableaux du PAP
- Évaluer et apprécier la performance des dépenses fiscales par Ministère ou Institution et par programme ;
- Présenter les documents de programmation et de budgétisation sectorielles, notamment : le Tableau des leviers d'action par programme ; la liste des activités prioritaires ; le Plan de Travail Annuel et le Plan de Travail Budgétaire Annuel ;

III. RÉSULTATS ATTENDUS

A l'issue de ces conférences, les résultats suivants sont attendus :

- les cadres de performance des programmes et actions (objectifs, indicateurs, cibles) sont analysées ;
- les stratégies des programmes sont passées en revue ;
- les périmètres des programmes et actions sont identifiées ;
- les fiches d'indicateurs des programmes et actions sont analysées ;
- la qualité et la complétude des données renseignées dans les différents tableaux du PAP sont vérifiées
- la performance des dépenses fiscales par Ministère ou Institution et par programme est évaluée ;
- les documents de programmation et de budgétisations sectorielles, sont présentés.

IV. METHODOLOGIE

Les conférences de performance se dérouleront sous forme de séances techniques en commissions conjointes constituées du Ministère du Budget et de tous les autres Ministères ou Institutions conformément au calendrier des travaux. Chaque ministère ou institution devra transmettre à la DGDSP, 5 jours avant la tenue des conférences, son avant-projet de PAP et ses annexes en dur et par courrier électronique à l'adresse « **lubambaalain1@gmail.com** » et « **directionpouvoircentral@gmail.com** ».
Les travaux vont se dérouler en dix commissions.

V. MODALITES DE REPORTING

- A la fin de chaque journée, les équipes transmettent au secrétariat technique des conférences de performance, un rapport rédigé selon le format-type ;
- A la fin de la première semaine, le secrétariat technique des conférences, sur base de rapports journaliers, rédige un rapport à mi-parcours à transmettre à la haute hiérarchie ;
- A la fin des travaux des conférences soit le 9ème jour, le secrétariat technique des conférences élabore un rapport synthèse à présenter à la cérémonie de clôture ;
- 2 jours après la clôture, le rapport final est transmis à la haute hiérarchie.

VI. DURÉE DES CONFERENCES

Sous la supervision de son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget, la coordination de Madame la Secrétaire Générale et l'encadrement technique de la Direction Générale Développement et Suivi des Performances (DGDSP), les conférences de performance se tiendront pendant dix (10) jours, soit du 13 au 24 juillet 2026, de 09 heures à 16 heures, suivant l'agenda en annexe.

VII. FINANCEMENT DES CONFERENCES DE PERFORMANCE

Les conférences de performance pour l'exercice 2027 seront financées par le Trésor Public.

Fait à Kinshasa, le

Le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget

Adolphe MUZITO FUMUTSHI